Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 443

Artikel: Un concours de l'Office suisse pour les professions féminines

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261802

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

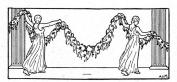
Un concours de l'Office suisse pour les professions féminines.

L'Office suisse pour les professions féminines avait organisé en juin-1934 un concours en-vue d'obtenir des articles destinés à la propagande en faveur de l'apprentissage ménager. Vingt travaux, dont seize provenant de Suisse allemande et quatre de Suisse romande, lui ont été remis dans les délais prescrits.

Dans une séance tenue récemment, le jury primé quatre travaux, mais a dû renoncer décerner des premiers prix, aucun des travaux présentés ne répondant complètement au but du concours. Le travail de M^{me} Rutishauser (Frauenfeld) (décédée en automne 1934) sur la formation ménagère dans la famille et celui de M^{lle} le Dr. Schaeffer (St-Gall), sur l'ap-prentissage ménager, ont obtenu chacun un deu-xième prix, tandis que deux troisièmes prix étaient distribués à M^{me} Schwarzenbach-Marty (Wädenswil), pour son travail sur la formation ménagère, et à M^{me} Fulpius-Gavard (Genève), pour un travail sur l'apprentissage ménager.

Les autres travaux reçus, tout en contenant ombre de bonnes idées, ne répondaient pas aux sujets imposés.

Les travaux primés ont été mis à la disposi-tion du Comité des Associations s'intéressant au Service domestique, afin qu'il en fasse le meilleur usage.



A travers les Sociétés

À la mémoire de Mme Chaponnière.

7 janvier, au local de l'Union des Femmes, devant un auditoire compact, se déroula une très simple et très émouvante séance à la mémoire de Chaponnière-Chaix,

Mme Chapunisat, présidente, dit en termes ex-cellents ce qu'avait été pour l'Union celle dont on célébrait le souvenir. Puis Mle Emilie Gourd évoqua, avec une éloquence d'autant plus directe evoqua, avec une eloquence c'autant pius directe et communicative qu'elle partait du cœur, la personnalité si attachante de Mme Chaponnière: son esprit, droit, lucide, compréhensif, son optimisme jamais lassé qui lui permit de faire de grandes choses, sa foi dans le succès des œuvres qu'elle entreprenait, sa vitalité, sa jeunesse inaltérable et

entreprenait, sa vitalité, sa jeunesse inaltérable et cette fraícheur, toujours neuve, avec laquelle elle envisageait tous les problèmes de l'heure.

On entendit ensuite Mme Chenevard, qui, parlant du travail de Mme Chaponnière au Comité et à la présidence de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, fit voir combien la disparue incarnait l'esprit national suisse dans ce qu'il a de plus élevé. Mme Maurice Dunant, qui fut viceprésidente de l'Alliance, égrena une suite de souvenirs.

Enfin, Mile Renée Girod retraca l'activité de Mme Chaponnière au sein du Conseil Internatio-nal des Femmes. Elle montra comment, à la fin de la guerre, le Conseil International, voulant travailler au rétablissement de la paix dans le monde, comprit que seule une femme appartenant à une nation neutre pourrait présider un Conseil dans lequel siégeaient des femmes dont les pays venaient de se combattre. Ce rôle écrasant de présidente, Mme Chaponnière s'en acquitta d'une manière qui lui valut la reconnaissance des fem-mes de tous les pays. M^{lle} Girod lut encore deux messages provenant, l'un de M^{me} Avril-de Sainte-Croix, l'autre de Lady Aberdeen,

On n'eût, certes, pas pu rendre à Mme Chapon-nière un hommage plus sincère, plus vibrant et plus juste, que ne le firent ici celles qui étaient ses meilleures collaboratrices.

(Journal de Genève.)

Correspondance

A travail égal, salaire inégal.

On nous écrit:

On nous con-Par souci de leur dignité professionnelle et afin que ne s'accréditent pas dans la population certaines considérations erronées faisant suite aux débats relatifs à la discussion du budget, s institutrices primaires genevoises adressent Grand Conseil et à la presse les rectifications suivantes:

- 1. Elles acceptent en bonnes patriotes de contribuer par une baisse de salaires provisoire au redressement financier, comme tous les autres fonctionnaires, mais elles protestent énergique-ment contre un vote qui leur impose, parce que femmes, un prélèvement de 50 à 16 %.
- 2. Elles déclarent mériter par une préparation identique à celle de leurs collègues masculins, par un même programme à parcourir, et



GENÈVE. — Pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées de divers côtés, l'Associa-tion genevoise pour le Suffrage organise à nou-veau pour cet hiver un Cours pratique d'élocu-tion et de discussion, dont le but est d'habituer toutes les femmes à prendre, sans timidité, part à une discussion, à exposer clairement et briève-ment leurs idées, à grouper et à condenser leurs arguments pour les faire valoir, toutes choses qui s'acquirent peu à peu par la pratique, en permettant ainsi à nombre de femmes de mieux présenter les questions qui leur tiennent à cœur.

A côté de ces exercices pratiques d'élocution, ce cours offrira aussi à tour de rôle à ses parti-cipantes l'occasion de présider une séance suivant les règles établies, de diriger une discusvant les règles établies, de diriger une discus-sion avec clarté et impartialité, de faire voter des résolutions, ou encore d'apprendre à rédiger un procès-verbal, un compte-rendu de séance, etc., etc. Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité d'un cours de ce genre, non seulement pour des suffragistes, mais pour toute femme participant plus ou moins à la vie d'une Association, utilité prouvée d'ailleurs par le succès, soit des cours précédents, et notamment de celui donné durant Phiver 1933-34, soit de ceux qui se donnent chaque année au Cours de Vacances de l'Associa-tion suisse pour le Suffrage. Ce cours en neuf leçons aura lieu au local de

l'Association, 22, rue Etienne-Dumont, les ven-dredis à 20 h. 30, du 11 janvier au 8 mars 1935 inclusivement. Comme l'an dernier, plusieurs féuncusvement. Comme l'an dernier, plusieurs ré-ministes hien connues: Mª Euch, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, Mª Quinche, avocate, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage, et Mª Gourd, pré-sidente de l'Association genevoise pour le Suf-frage, ont bien voulu accepter de diriger à tour de rôle ces lecons de rôle ces leçons.

La liste suivante des sujets proposés pour être exposés et discutés par les participantes de ce cours donnera une idée de l'intérêt de ces séan-

1. Travail féminin et chômage. 1. Travail féminin et chômage. — A travail égal, salaire égal. — 3. Le droit au travail de la femme mariée. — 4. La situation de la femme a) dans les pays à suffrage féminin; b) dans les pays sans suffrage féminin. — 5. Le suffrage féminin en Suisse. L'heure actuelle est-elle favorable à une action, et laquelle? ou faut-il attendre des temps plus propices? — La revision de

la Constitution fédérale et le suffrage féminin. 7. Les corporations et la place faite par elles aux femmes. — 8. Les nouveaux groupements politiques en Suisse, Les fronts a) en Suisse romande, b) en Suisse allemande. Leurs programmes communs et leurs différences. — 9. Les responsabilités actuelles des femmes vis-à-vis de la paix. — 10. Les responsabilités des acheteuses. — 11. Education sexuelle. — 12. La protection de l'enfance en danger moral et social.

Etc., etc., chaque participante pouvant naturellement proposer des questions à traiter qui la préoccuperaient plus spécialement, pourvu que ces questions ne dépassent pas le cadre de ce cours. Il est essentiel, en effet, de se rendre compte que l'intérêt de celui-ci dépend en bonne partie de la contribution active de toutes celles qui s'inscriront pour le suivre et qui contribueront ainsi efficacement à son succès.

Disons enfin que le prix de ce cours a été fixé is, afin de n'empêcher personne de le l'abonnement aux 9 séances coûte 5 fr., et l'entrée à une seule séance, 1 fr.

LAUSANNE. - L'Association lausannoise organise LAUSANNE. — L'ASSOCIATION IAUSANNOIS Organise nise, elle aussi, pour le début de 1935, un Cours en 4 leçons, consacré à des questions de droit et de finances, et dont les professeurs seront M. Maurice Veillard, qui parlera des Droits de la mère sur son enfant, et de la Recherche de the mere sur son enjant, et de la Necherthe de la paternité, les 6 et 13 février, et M. André Mercier (de la banque Bugnon), qui traitera, les 20 et 26 février, des *Placements financiers quand* tout va mal, et quand tout va bien. Ce cours public et gratuit aura lieu dans la petite salle de la Maison du Peuple, et une pressante invitation adressée à toutes les personnes qu'il peut intéresser.

Saint-Gall. - Une des tâches des femmes est SAINT-GALL. — Une des taches des femmes est de travailler au maintien de la démocratie. Car celle-ci a besoin de citoyens conscients de leurs responsabilités, et la femme, par une éducation sérieuse de la jeune génération, peut la préparer au sentiment de cette responsabilité et éveiller de la sorte son attention pour ses devoirs futurs. C'est à propos de ce problème que Mme Aerne-Bunzli a parlé, dans une séance de l'Union Féministe de Saint-Gall, sur ce sujet: La mère non mariée et son enfant, du point de vue du féminisme, de la législation et de la prévoyance

La conférence débuta par un apercu historique sur le sort de la mère non mariée et de l'enfant illégitime, situation qui, de nos jours encore, est inférieure à celle de l'enfant légitime, du fait des préjugés, sur l'infériorité de la femme, comme de celui de la double morale conventionnelle, qui méprise la femme, alors que l'homme est tout autrement considéré. Le plus souvent deviennent

mères illégitimes des jeunes filles poussées par meres illegitimes des jeunes filles poussées par la misère économique, ou par la dispersion de la famille, qui fait que la mère devant travailler au dehors, les enfants, même placés dans de bons asiles, manquent d'affection, et plus tard cherchent une affection qui leur remplacera celle-là: l'inexpérience fait alors le reste, aussi bien, disons-le, que la légèreté, ou parfois la faiblesse d'esprit. Le chômage favorise aussi les naissances illégitimes, en retardant indéfiniment la pos-sibilité des unions légales, et énfin le grand sur-nombre des femmes, résultant des massacres de

la guerre, en est aussi la cause. Le sort de l'enfant illégitime est presque tou-jours triste et difficile. Sa mortalité est grande, qu'il s'agisse de mortinalité ou de mortalité infantile; et la «chaleur du nid» lui manquant, il ne se développe pas normalement ni physiquement ni intellectuellement, et par conséquent manque souvent de force de résistance, si bien que c'est dans ce milieu que se développent le plus la traite des femmes et la prostitution. Quant à sa mère, il est encore à l'heure actuelle bien des milieux où on lui refuse l'accès à certaines professions, si bien qu'il lui faut beat-coup d'énergie pour élever son enfant, et que c'est souvent poussée par le désespoir qu'elle commet un avortement.

Les mesures actuelles de protection de la mère non mariée par des organisations privées son les suivantes: création de homes et d'asiles, créa tion de bureaux de renseignements juridiques. D'autre part, les femmes demandent à colla-D'autre part, les femmes demandent à colla-borre étroitement aux mesures officielles prises en faveur des mères non mariées, mais la tâche leur est rendue difficile du fait qu'elles ne possèdent pas le droit de vote, alors que dans tous les pays où fonctionne le suffrage fémininn, de meilleures dispositions sociales ont pu être prises, dont le résultat a été de diminuer le nombre des naissances illégitimes. En Suisse, tout le système de protection de l'enfance, qui laisse encore en dehors de toute aide des enfants légitimes aussi bien qu'illégitimes, devrait être réorganisé. Car en cette matière aussi, prévenir vaut mieux que guérir.

Cette conférence, basée sur une longue expérience en matière de protection de l'enfance et de la maternité, montra clairement à un nombreux auditoire combien grandes sont les tâches qui s'imposent au mouvement féministe pour in-fluencer la législation sociale, et dans la discusfluencer la législation sociale, et dans la uiscus-cussion qui suivit, furent encore mises en lu-mière la nécessité de l'éducation spéciale de la jeunesse celle de l'influence des femmes dans l'enseignement secondaire, et enfin celle de juges G. B.

(Librement traduit d'après le St. Galler Tagblatt.)

par un travail consciencieux et enthousiaste, l'application intégrale du principe : A travail égal, salaire égal, que les autorités de 1919 leur ont accordée.

3. Elles protestent contre le reproche qui leur a été adressé d'un nombre d'absences plus élevé que celui de MM. leurs collègues. Elles rap-pellent que la plupart de ces absences sont motivées par la maternité, qu'elles persistent à considérer comme un devoir civique équivalent tout au moins au service militaire. Le devoir le droit du Département de l'Instruction publique sont de réprimer les abus, où qu'ils se trouvent.

Aucune caisse d'assurance ne subventionne les institutrices malades.

4. Elles soulignent le fait que depuis fort longtemps l'égalité des salaires (plus élevés qu'à Genève cependant) existe par heure d'enseignement à Zurich; elles rappellent que ce principe est observé dans toute la France depuis 1919, et figure au premier plan de la Charte du Travail du B. I. T.

Elles souhaitent trouver, parmi les pères et mères de famille qui leur ont si souvent prodigué reconnaissance et encouragements, des ci-toyens qui prennent la défense de leur droit au travail, cela au-dessus des envies et des mes-quines jalousies que les initiatives en cours-lancent à la curée, dans un but de basse politique.

6. Elles en appellent à la population genevoise tout entière pour les juger sainement et comme elles le méritent.

> Union des Institutrices primaires genevoises (Section des dames)

Le droit au travail de la femme mariée.

On nous écrit :

Les ménages de fonctionnaires de l'adminis-

Les menages de fonctionnaires de l'auminis-tration cantonale et de l'enseignement du Canton de Genève se voient contraints de sortir de la réserve qu'ils s'étaient imposée jusqu'ici. Précisons d'abord que l'emploi, en ce qui les concerne, du terme de « cumulards » est faux et ridicule, Il part d'un esprit de jalousie. Il sert un bas instinct qui trouve sa satisfaction dans l'in-jure. En effet, les couples visés reçoivent une

juste rénumération pour le travail que chaque personne fournit: il y a double traitement parce qu'il y a double capacité, double effort, double obligation. Appelle-t-on «cumulards le commer-çant et son épouse, lorsque celle-ci travaille toute la journée dans l'entreprise de son mari? Appelle-t-on «cumulards» les ménages dans les-quels l'épouse possède des revenus importants, provenant d'une fortune qui lui est propre? Non, et avec raison.

Il y a cumul, seulement lorsqu'une même personne accapare plusieurs activités, cas bien rare dans les administrations publiques.

Cependant, l'injustice est consommée. en face de circonstances spéciales dont nous ne méconnaissons pas la gravité, cédant aussi à une opinion aveugle et passionnée, nos députés viennent de voter une loi de redressement financier. Cette loi a été élaborée à la hâte et, de l'aveu même de plusieurs de ceux qui ont été appelés à la discuter, elle est mal étudiée. Elle est profondément injuste pour certaines catégories de fonctionnaires, pour les couples en particulier. On fait fi de leur double travail, on ne tient aucun compte de leur situation de famille ni des engagements qu'ils ont pu prendre: chacun sait bien qu'il y a des charges incompres-

sibles du jour au lendemain.

Remarquons que les ménages où la femme est fonctionnaire, mais où le mari (industriel, commerçant, fondé de pouvoirs, directeur de banque, etc., etc.) gagne souvent plus qu'un fonctionnaire, ne sont pas l'objet des mêmes mesures. Pourquoi donc ces attaques contre des mesures. Pourquoi donc ces attaques contre 'des gens honnêtes qui servent loyalement l'Etat? Et quand nous prenons connaissance du texte de certaine initiative qui vient d'être lancée, nous nous demandons où, dans notre République de Genève, s'est réfugié l'esprit d'équité?

Assurément pas chez ceux de cette « Ligue des citoyens genevois » qui, avec l'intention de combattre des abus, proposent des mesures telles qu'elles auraient pour conséquence encore plus d'arbitraire, encore plus d'injustice. Une action semblable, devrait-elle être menée par des hom-

semblable, devrait-elle être menée par des hom-mes qui s'intitulent « citoyens genevois »?

Associations des ménages de fonctionnaires

Carnet de la Quinzaine

Lundi 14 ianvier:

GENÈVE: Soroptimist-Club, au Lycéum-Club, 1 rue des Chaudronniers, 19 h. 30: Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invitées.

Vendredi 18 janvier:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, r. Etienne-Dumont, 20 h. 30: Deuxième leçon du Cours de discussion et d'élocution sous la direction de M^{lle} Gourd.

Mercredi 23 janvier:

GENÈVE: Association féminine d'éducation na-tionale. Chambre de Commerce, 8, rue Peti-tot, 17 h.: L'économie suisse, son organisa-tion, ses caractéristiques, ses tendances ac-tuelles, conférence publique et gratuite par M. R. Jouvet, secrétaire général de la Cham-bre de Commerce.

Vendredi 25 janvier:

Cenève: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Troisième leçon du Cours de discussion et d'élocution sous la direction de Mlle A. Quinche.

Un bon argument auquel l'homme ne résiste pas :

Une excellente longeole

(cuire 3 heures)

des

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE